

DECISION N° DC12/21

Attribution relative à la consultation concernant le contrat de service alerte fuite pro pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse

Le Président du SIOM de la Vallée de Chevreuse,

Vu les articles L. 5711-1, L. 5211-2, L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2123-1 et R 2123-1,

Vu la délibération DL 44/2020 du 23 juillet 2020 portant sur les délégations du Comité syndical au Président du SIOM,

Vu l'offre remise par la société *OCEA SMART BUILDING*, 1 place Victor Hugo, 92400 Courbevoie,

Considérant que dans sa démarche environnementale, le SIOM souhaite disposer d'un service d'alerte fuite d'eau,

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'attribuer, à la société *OCEA SMART BUILDING*, 1 place Victor Hugo, 92400 Courbevoie, la consultation concernant le contrat de service alerte fuite pro pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse.

ARTICLE 2 :

La prestation comprend :

- Si nécessaire, l'installation, la mise en service et l'entretien des Équipements sur le(s) Site(s) Conforme(s) du Client dans les conditions de l'article 4 des conditions générales de fourniture de service ci-après,
- L'accès au Portail pour visualiser et gérer l'ensemble des contrats et factures de consommation associés aux Compteurs sur des tableaux de bord personnalisables,
- L'accès, via le Portail, à une carte de localisation des Compteurs,
- Le relevé quotidien des consommations d'eau enregistrées aux Compteurs et le calcul du débit minimum quotidien par Compteur,
- La transmission des données de consommation pour la facturation du Service des Eaux.
- L'alerte du Client en cas de suspicion,
- L'alerte du Client en cas surconsommation
- Un accompagnement sera mis en place auprès du client afin de l'aider à comprendre et à mieux maîtriser ses consommations.

ARTICLE 3 :

Le marché est traité à prix forfaitaire pour le suivi de 7 compteurs.

Le prix unitaire annuel s'élève à 292,51 € HT par compteurs. Le montant de l'ensemble de la prestation sur la durée maximale du marché s'élève donc à 8190, 28 € HT soit 9828,34 € TTC.

Le contrat débute à sa date de notification et se termine au 31 décembre de l'année en cours. Il est renouvelable tacitement pour une durée d'un an, dans la limite de 4 ans à compter de sa notification.

ARTICLE 4 :

Les crédits relatifs au présent marché sont prévus au Budget Primitif, secteur public, section fonctionnement.

ARTICLE 5 :

La présente décision sera portée à la connaissance du Comité syndical lors de sa prochaine réunion et sera affichée conformément aux dispositions légales.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Villejust, le **- 3 MAI 2021**

Pour le Président

Jean-François VIGIER

Décision : Transmise par voie dématérialisée au contrôle de légalité le : **- 4 MAI 2021**

Affichée le : **- 4 MAI 2021**

BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

Organisme : SIOM de la vallée de Chevreuse

Utilisateur : Bruneau

Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Autres
Numéro de l'acte:	DC12_2021
Date de la décision:	2021-05-04 00:00:00+02
Objet:	Attribution relative à la consultation concernant le contrat de services alerte fuite pro pour le SIOM de la Vallée de Chevreuse
Classification matières/sous-matières:	1.1
Identifiant unique:	091-200062321-20210504-DC12_2021-AU

Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 091-200062321-20210504-DC12_2021-AU-1-1_0.xml	text/xml	949
<i>nom original:</i> dc 12.pdf	application/pdf	112346
<i>nom de métier:</i> 99_AU-091-200062321-20210504-DC12_2021-AU-1-1_1.pdf	application/pdf	112346

Cycle Contenu dans l'archivage

Etat	Date	Message
Posté	4 mai 2021 à 14h48min39s	Dépôt initial
En attente de transmission	4 mai 2021 à 14h50min06s	Accepte par le TdT : validation OK
Transmis	4 mai 2021 à 14h50min43s	Transmis au MIAT
Acquittement reçu	4 mai 2021 à 14h55min56s	Recu par le MIAT le 2021-05-04

